



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030431

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/02/2025 10H03 C:005300 I:40059  
V/REF : 998629  
V/Email reçu le Lundi 17/02/2025 a 10H03

SEMCODA  
Agence de Bourgoin Jallieu  
103, RUE DE LA LIBERATION  
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 02408  
IMMEUBLE : LES HIRONDELLES-2408  
3 RUE DU CAPITAINE MICOUD  
38630 LES AVENIERES VEYRINS THU

Vaulx en Velin, le 12 Mars 2025

Référence Marché: M\_230260003-1

LOCALISATION : ALLEE N3 MICOUD - LOGEMENT DE M DEFAYE AU 1ER ETAGE TEL06 33029781

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE RESEAU ET POMPAGE CAVE 2 ET 3 INONDEE - URGENT

Donneur d'ordre : M. A-K YOBOUET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 18/02 A 16H45 :  
ARRIVEE SUR PLACE, VU MR DEFAYE AU 1ER ETAGE  
L'OCCUPANT NOUS INFORME QUE LA SOCIETE DALKIA EST INTERVENUE HIER POUR  
UNE FUIE SUR UN TUYAU EAU CHAUDE  
PRESENCE DE PETITES PLAQUES AU SOL EN COURS DE SECHAGE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 19/02/25 a 08H11 \_ Envo i (CR/AB)

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage  
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).  
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement  
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer  
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs  
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y  
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|------------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,25     | CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur | 2    | 121,50  | 151,87 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5030431**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 151,87        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 15,18         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>167,05</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 998629 du 17/02/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

### Référence de la Demande

N°: 808 327 du 17/02/2025

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230260003-1

### Lieu d'intervention

MR DEFAYE Fernand

MME DEFAYE Micheline

3 Rue du Capitaine Micoud

BAT LES HIRONDELLES

38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE

Téléphone : 06.33.02.97.81

02408-00001-00001-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/12/2016

### Délai

Date limite exécution : 04/03/2025

### Observations

**DEMANDE DE CURAGE RESEAU ET POMPAGE CAVE 2 ET3 INONDEE**

**URGENT**

**RDV AU 04-26-09-35-54 // 06-33-02-97-81**

| Prestation à réaliser                                                                                                            | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA     | Total TTC |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|------------|-----------|
| CU0003 Forfait pompage / nettoyage des fosses 2 m3<br>compris remise en centrale de traitement (sceptique,<br>hydro-carbure etc) | 1,00 | 126,56 | 126,56 | 12,66      | 139,22    |
|                                                                                                                                  |      |        |        | Total H.T. | 126,56    |
|                                                                                                                                  |      |        |        | Total TVA  | 12,66     |
|                                                                                                                                  |      |        |        | Total TTC  | 139,22    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par YOBOUET Alain Kwasshy le 17/02/2025

**Le Responsable**  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence  
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



**S.E.M.CO.D.A**

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **3 Rue du Capitaine Micoud BAT LES HIRONDELLES 38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **17/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 998629